



Colonie d'été à Jolie Brise

Du 4 au 18 juillet 2020

Inscription

INSCRIPTION DU-DES ENFANT-S			
	Nom, prénom	Sexe (f/m)	Date de naissance
1 ^{er} enfant			
2 ^{ème} enfant			

Au vu des adaptations dû au Covid-19, la priorité est donnée aux enfants domiciliés sur Yverdon-les-Bains ou communes de l'Entente scolaire et dont les deux parents travaillent.

SEMAINES (1 ou 2 semaines au choix)	
<input type="checkbox"/> 1ère semaine du 4 au 11 juillet 2020	<input type="checkbox"/> 2ème semaine du 11 au 18 juillet 2020

COORDONNÉES COMPLÈTES DES PARENTS			
Nom, prénom			
Adresse			
NPA - Localité			
Téléphone		E-mail	
Téléphone d'urgence auquel vous êtes joignable durant le séjour :			
Père		Mère	
Autre (préciser)			

L'ENFANT PREND-IL DES MÉDICAMENTS, si oui lesquels ? Merci de noter la posologie		
1 ^{er} enfant	<input type="checkbox"/> Oui Préciser : Posologie :	<input type="checkbox"/> Non
2 ^{ème} enfant	<input type="checkbox"/> Oui Préciser : Posologie :	<input type="checkbox"/> Non

RÉGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER		
1 ^{er} enfant	<input type="checkbox"/> Oui Préciser :	<input type="checkbox"/> Non
2 ^{ème} enfant	<input type="checkbox"/> Oui Préciser :	<input type="checkbox"/> Non

Service Jeunesse et cohésion sociale (JECOS)
PROBLÈMES PARTICULIERS À SIGNALER (problèmes de santé, allergies ou toute autre difficulté demandant à prendre des précautions particulières).

1 ^{er} enfant	
2 ^{ème} enfant	



Les parents sont tenus de signaler les besoins spéciaux concernant leur-s enfant-s. En aucun cas, la responsabilité du service ne pourra être engagée en cas de déficit d'information. Si la situation médicale de l'enfant était amenée à changer entre le moment de l'inscription et la colonie, il est nécessaire d'en informer l'organisateur.

TARIFS DE LA COLONIE
Résidents d'Yverdon-les-Bains et des communes membre de l'Entente scolaire

Revenus annuels nets	1 enfant à charge		2 enfants à charge		3 enfants à charge	
	1 semaine	2 semaines	1 semaine	2 semaines	1 semaine	2 semaines
jusqu'à Frs 45'000	Frs 200	Frs 100	Frs 180	Frs 90	Frs 160	Frs 80
de Frs 45'001 à Frs 85'000	Frs 270	Frs 140	Frs 240	Frs 130	Frs 210	Frs 120
au-dessus de Frs 85'000	Frs 340	Frs 180	Frs 300	Frs 170	Frs 260	Frs 160

Résidents des autres communes

Revenus annuels nets	1 enfant à charge		2 enfants à charge		3 enfants à charge	
	1 semaine	2 semaines	1 semaine	2 semaines	1 semaine	2 semaines
jusqu'à Frs 85'000	Frs 300	Frs 170	Frs 270	Frs 160	Frs 240	Frs 150
au-dessus de Frs 85'000	Frs 370	Frs 210	Frs 330	Frs 200	Frs 290	Frs 190

Un rabais est accordé aux familles qui inscrivent plusieurs enfants :

- 2 enfants inscrits à la colonie : rabais de 10% sur la facture totale ;
- 3 enfants et plus inscrits à la colonie : rabais de 20 % sur la facture totale.

DOCUMENTS FINANCIERS A JOINDRE AU BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de joindre au bulletin d'inscription : - une copie de la taxation d'impôts 2018
- une copie du certificat de salaire annuel 2019

Nous vous rendons attentifs que sans ces documents, le tarif maximum du lieu de résidence sera appliqué.

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE

Nombre d'enfants à charge vivant dans le ménage :

(compter tous les enfants vivant dans le ménage, y compris ceux qui ne sont pas inscrits à la colonie.)

Service Jeunesse et cohésion sociale (JECOS)

AIDE FINANCIÈRE

Afin que le prix de la colonie ne soit pas un obstacle à la participation du-des enfant-s, une aide financière peut être sollicitée. Une demande écrite et dûment motivée **doit être jointe** à ce bulletin d'inscription.

Les personnes bénéficiaires du RI et de l'EVAM doivent adresser leur demande directement auprès de leur assistant-e social-e.

ACCORD ET SIGNATURE

Par sa-leur signature, le-les parents ou représentant légal déclare-nt :

- inscrire son enfant à la colonie, avec son accord, et l'autorise à participer à toutes les activités prévues durant le séjour ;
- que son enfant est en bonne santé et qu'il est assuré contre la maladie et les risques d'accident pouvant survenir pendant le séjour ainsi qu'en matière de responsabilité civile ;
- s'engager à informer l'organisateur de la colonie de tout changement de la situation médicale de son enfant ;
- autoriser l'organisateur de la colonie à administrer, en cas de besoin, les médicaments de base de la pharmacie établie par les infirmier-ère-s scolaires des établissements yverdonnois ;
- accepter que son enfant puisse être pris en photo ou filmé durant son séjour à des fins de souvenirs à l'attention des participants (enfants et moniteur-trice-s) ;
- accepter que l'inscription est définitive dès confirmation de la part du Service Jeunesse et cohésion sociale et s'engager à payer le montant dans les 30 jours après réception de la facture et au plus tard avant le début de la colonie ;
- accepter qu'en cas d'annulation de l'inscription, et quels qu'en soient les motifs, un montant de Frs 50 sera retenu au titre de frais de dossier.
Si l'annulation intervient dans les deux semaines précédant le début de la colonie, la moitié du prix initialement facturé reste due. Sur présentation d'un certificat médical, seul le montant de Frs 50 au titre de frais de dossier est dû.
- que tous les renseignements fournis et figurant dans le présent bulletin d'inscription sont exacts;
- avoir pris connaissance de ces conditions d'inscription et les accepter.

Lieu et date :

Signature-s:

Le bulletin d'inscription accompagné **des documents financiers** (taxation d'impôts 2018 et copie du certificat de salaire 2019) doit être retourné au :

Service Jeunesse et cohésion sociale
Colonie
Rue de Neuchâtel 2
1400 Yverdon-les-Bains

ou au format PDF à l'adresse suivante : vacances@yverdon-les-bains.ch